

Le Cercle de Silence de Versailles entre dans sa 5^{ème} année

En novembre 2012, le Cercle de Silence de Versailles a fêté sa 5^{ème} année d'existence. Tous les deuxièmes jeudis du mois, de 18h à 19h, des personnes se réunissent en cercle et en silence autour d'une lanterne allumée, au marché aux fleurs de Versailles, près du nœud central des bus Phébus, près de la Préfecture et des tribunaux de Versailles; une lettre mensuelle est distribuée aux passants et des panneaux expliquent leur présence : ils manifestent par leur silence leur soutien aux droits à la dignité et au respect des étrangers en France ; à l'initiative des Franciscains de Toulouse en 2007, 180 Cercles de Silence existent en France actuellement (en plus de Versailles : Mantes et Sartrouville dans les Yvelines)

La situation des étrangers à Versailles

Une séance solennelle de « Parrainage Républicain » a été organisée par le RESF 78 (Réseau Education Sans Frontières) le samedi 10 mars 2012 à la salle Montgolfier de Versailles : 7 jeunes enfants dont les parents étaient menacés d'expulsion malgré leur parfaite intégration et de 2 jeunes majeures scolarisées mais expulsables ont été parrainées par des élus et des citoyens de Versailles et du 78 de tous bords ; tous les parrainés sont régularisés aujourd'hui.

On ne voit plus la longue file d'attente à la porte de la Préfecture de Versailles. En effet, sous la pression d'un collectif d'une vingtaine d'associations pour la défense des étrangers, une meilleure organisation du service des étrangers de la Préfecture permet d'entrer plus vite et d'attendre moins longtemps son passage aux guichets successifs pour régulariser sa situation.

La Circulaire Valls du 28 novembre 2012 a le mérite de préciser des règles claires et les mêmes pour toutes les préfectures de France ; mais elle est loin de régler tous les problèmes et reste en deçà de ce que les associations de défense des étrangers demandaient, spécialement pour les jeunes majeurs sans papiers à leurs 18 ans. La préfecture de Versailles a adopté la voie postale pour les personnes qui entrent dans les critères de la Circulaire, avant d'entamer de gros travaux à l'intérieur de ses locaux au 2^{ème} semestre 2013.

Extrait de la revue de février 2013 - Association Essor de Versailles – <http://www.essor-de-versailles.fr>